

GUIDE DU TRI



Triez les emballages PMC

Uniquement en porte-à-porte, via le sac bleu



Vous avez encore des doutes sur le tri, consultez **trionsmieux.be**



Emballages en Plastique



INTERDITS DANS LES SACS BLEUS PMC

- Les batteries et piles
 - Les bonbonnes de gaz
 - Les emballages d'huile de moteur et de lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone
 - Les emballages avec bouchon de sécurité enfant « pousser-tourner »
 - Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
 - Les appareils électro(n)iques (vapes, smartphones, ...)
 - Les bidons d'une contenance supérieure à 8 litres
 - Gros objets en plastique
 - La frigolite en billes
 - Objets divers non recyclables : jouets, feutres, bottes, sandales
- Déchets dangereux →
- Déchets électroniques →
- Plastiques rigides →
- Frigolite →
- Sac gris ou côté gris du duobac →



Emballages Métalliques



Pour un bon recyclage

- N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres. N'enfermez pas vos emballages dans des petits sacs avant de les jeter dans votre sac bleu (laissez-les en vrac).
- N'accrochez rien à l'extérieur du sac.
- Égouttez et videz bien tous les emballages.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.
- Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac bleu PMC.
- Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu PMC.



Cartons à boissons



Triez le verre

Dans les bulles ou au recyclage



Bouteilles, bocaux et flacons en verre



Que devient votre sac bleu PMC?



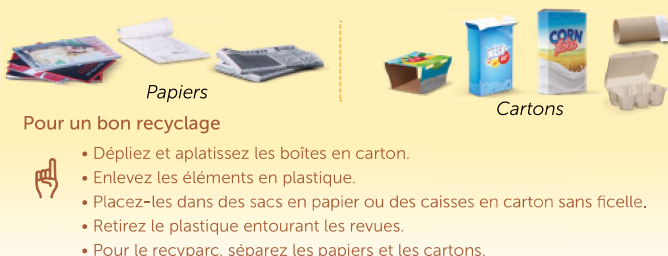
INTERDITS DANS LES BULLES À VERRE



Triez les papiers et les cartons

En porte-à-porte ou séparément au recyclage

Papiers-Cartons



INTERDITS DANS LES PAPIERS-CARTONS



Que signifie le logo Point Vert ?

Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage, et ce n'est pas une règle de tri.





Triez les déchets organiques

Uniquement en porte-à-porte,
collecte séparée (sac bio ou duobac)

Compartiment vert du duobac / Sac communal biodégradable



Déchets biodégradables



Restes de repas



Marcs de café
et sachets de thé



Fleurs fanées
et petits déchets de jardin



Épluchures



Coquilles d'œufs,
de noix...



Essuie-tout, papiers gras,
serviettes en papier

- Séparez les emballages (barquettes, films en plastique, bocaux,...) des aliments pérимés.
- Pour limiter les problèmes d'odeur et d'humidité, emballez la matière organique dans des sacs à pain ou du papier journal.
- Laissez circuler l'air autour du sac biodégradable.
- N'utilisez le sac biodégradable que maximum 2 semaines avant de le mettre à la collecte.



Triez les déchets résiduels

Uniquement en porte-à-porte,
collecte séparée (sac résiduel ou duobac)

Compartiment gris du duobac / Sac communal



Déchets non recyclables et non dangereux



Papier
aluminium



Vaisselle
cassée



Objets divers non recyclables :
jouets, bics, bottes, sandales...



Langes, serviettes hygiéniques,
cotons-tiges, plaquettes vides
de médicaments, brosses à dents...



Poussières, sacs d'aspirateur,
cendres refroidies,
litières non biodégradables...

Pour les sacs :

- Les déchets ne peuvent pas être préemballés dans des sacs opaques.
- Le poids des sacs ne peut dépasser 20 kilos.
- Les objets coupants ou pointus doivent obligatoirement être emballés.



Pour les duobacs :

- Les déchets ne peuvent pas être emballés dans des sacs opaques.
- Le couvercle doit être fermé.
- Ne pas tasser les déchets, ils risquent de rester coincés et de casser la cloison.
- Ne pas déplacer la cloison intérieure, elle doit rester en place.

INTERDITS DANS LES DÉCHETS ORGANIQUES



Langes, lingettes

Sac gris ou
côté gris du duobac



Capsules de boissons,
emballages en plastique...

Sac bleu PMC



Que deviennent vos déchets organiques ?



INTERDITS DANS LES DÉCHETS RÉSIDUELS



Emballages en plastique, emballages métalliques, cartons à boissons

Sac bleu PMC



Batteries et piles, bonbonnes de gaz, emballages d'huile de moteur et de lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone, emballages avec bouchon de sécurité enfant « pousser-tourner », emballages avec au moins un des pictogrammes ci-dessus

Déchets
dangereux



Appareils électroniques (vapes, smartphones...) et toutes les ampoules

Déchets
électroniques



Triez les déchets dangereux et électroniques

Au recyparc

Déchets dangereux



Petites
bonbonnes de gaz
(butane)



Piles et batteries



Peintures

Déchets électroniques

Recupel

Repardons de plus belle



Petits électros
(GSM, casques audio,
vapes...)



Toutes les ampoules



Cartouches d'encre
et toners



Ne jetez pas d'électros, de batteries ou de piles dans les autres filières. Ils peuvent provoquer des incendies. Déposez-les dans la filière adéquate. Au besoin, questionnez votre préposé.

INTERDITS AU RECYPARC



Médicaments pérимés retirés
de leur emballage

Pharmacie



Déchets dangereux issus d'une
activité professionnelle

Repreneur
agréé



Triez les autres déchets

30 filières de recyclage sont accessibles via nos recyparcs : bois, verre plat, déchets verts, encombrants... Découvrez-les via notre guide détaillé du tri des déchets

